

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BRIE se sont réunis, dans les locaux de la mairie, en séance ordinaire sur convocation régulière envoyée le 11 juin 2024, affichée à la porte de la mairie le 11 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Michel BUISSON, Maire.

**Etaient présents** : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R

**Ont donné procuration** : CHASLARD B à DULAIS N ; GAUDILLERE M à GERACI Fabien ; IMARD Cathy à ROUHER D ; JOUANNET J à BOUCHERIT D ; MOUMANEIX P à URBAJTEL P ; VRIET L à BOURGADE L.

**Secrétaire de séance** : *Christian CHAUSSAT*

**Quorum** : 14

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2024 est présenté.

Arrivée de Saskia Berthelon à 20h05.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Question 1 : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et de l'avancement de la démarche CARTECLIMA par le GrandAngoulême**

Michel Buisson informe les élus que l'objet de cette réunion de Conseil Municipal est la présentation du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables et de l'avancement de la démarche CARTECLIMA par le GrandAngoulême.

Vincent You, Vice-Président chargé du PLUi, de la stratégie agricole et des circuits économiques de proximité présente le PADD.

Il explique tout d'abord que le PADD est un projet politique commun aux 38 communes de GrandAngoulême. Il ne s'agit pas d'un plan d'action et ni d'un document budgétaire.

Les analyses démographiques de ces dernières années montrent qu'une partie de la population quitte les métropoles pour s'installer dans des régions plus rurales. Le GrandAngoulême peut se révéler un territoire attractif car il est à proximité de Bordeaux.

Les prévisions d'évolution démographique pour 2050 dans l'agglomération sont de + 4 800 habitants selon l'INSEE auxquels on a ajouté 3 500 habitants correspondant à l'ambition de relocalisation de l'économie et du phénomène de démétropolisation. Le territoire du GrandAngoulême accueillerait donc 8 300 personnes supplémentaires d'ici 2050 dont 2 600 sur la période du PLUi (2025-2034).

Michel Buisson informe que la population ne cesse de diminuer depuis quelques années sur Brie par manque de parcelles constructibles.

Les besoins en logement seront donc accrus. Il faut poursuivre les objectifs du Plan Local de d'Habitat mais également répondre aux enjeux de consommation des Espaces naturels Agricoles et Forestiers.

Un autre axe du PADD est le renforcement des centralités et des pôles de vie pour limiter l'étalement urbain.

Michel Buisson intervient pour rappeler que la commune de Brie dispose déjà d'une zone de centralité mais que celle-ci est saturée. Par ailleurs, il ne souhaite pas limiter les possibilités d'installation commerciale sur le territoire de Brie et veut donner l'opportunité de s'installer dans les 41 villages. La question de la centralité sur la commune reste à régler, à ce jour les plans définissent deux zones : l'intégralité du bourg et les Frauds. Il est donc indispensable d'avoir des dérogations possibles pour ces installations dans les villages.

En ce qui concerne les logements, Michel Buisson rappelle qu'il y a une grande tension sur les zones à construire. Il regrette qu'en matière d'OAP, si l'on supprime une zone actuellement constructible, il n'est pas possible de reporter les surfaces sur une autre zone.

Bernard Vera, responsable du service urbanisme au GrandAngoulême répond que la commune de Brie dispose de beaucoup d'hectares à consommer (6,5 hectares) par rapport à d'autres communes du GrandAngoulême et ce, en raison de son déficit en logements sociaux.

Daniel Rouhier salue l'exposé très précis et les constats très clairs qui sont posés. Il se dit assez en accord avec le PADD mais craint que sa traduction dans la réalité n'entraîne inéluctablement une baisse de population dans la commune et des fermetures de classe, ce qui est déjà le cas avec deux fermetures ces deux dernières années. La demande de logements sur Brie est très forte et la commune n'arrive plus à grossir faute de foncier.

Michel Buisson rebondit sur la démarche CARTECLIMA : dans l'absolu on ne peut que valider les orientations de ce document mais dans les faits, les conséquences peuvent être négatives pour les communes.

Bernard Vera explique que les communes ont à leur disposition des outils pour avoir la maîtrise foncière : la majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties peut faire bouger les choses et amener les propriétaires à vendre. Enfin la commune peut avoir recours à l'expropriation notamment pour réaliser du logement social. Enfin l'Etablissement Public Foncier peut apporter un soutien logistique.

Nathalie Dulais et d'autres élus trouvent que ces démarches sont agressives.

Bernard Vera répond qu'il s'agit de prérogatives de puissance publique.

Vincent You demande si les élus ont des questions particulières sur le PADD.

En l'absence de question et de remarque, la présentation se termine.

### **Questions diverses**

Michel Buisson rappelle aux élus que les élections législatives se dérouleront les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 de 8h à 18h. Il invite ceux qui ne l'ont déjà fait, à se rapprocher des présidents de bureaux de vote pour assurer la tenue des bureaux et/ou le dépouillement.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15.**

**Le Maire,**

**Michel BUISSON**

**Le secrétaire de séance,**

**Christian CHAUSSAT**